

VOTRE RÉGION

CARPENTRAS Le tireur présumé a été déféré devant le parquet

Le jeune Carpentrasien de 27 ans qui s'est rendu samedi après-midi au commissariat a été déféré devant le parquet de Carpentras hier en fin d'après-midi (nos précédentes éditions). L'homme est soupçonné d'avoir tiré sur le mari de sa maîtresse samedi matin, sur

l'aire d'accueil des gens du voyage, chemin de Lira. Une information judiciaire a été ouverte pour "violences avec arme". Hier soir, le parquet a requis le placement en détention provisoire du jeune homme. Le juge des libertés et de la détention devait statuer sur ce point dans la soirée.

MALAUÇÈNE Un dispositif de "skimming" a été découvert au distributeur du Crédit agricole

Le "skimming" est une technique inventée par un "mauvais génie" de l'informatique, qui consiste à pirater les données confidentielles d'une carte bancaire grâce à un système de vidéo-transmission miniaturisé mais non moins perfectionné. C'est ce dispositif qu'a découvert

l'agence bancaire du Crédit agricole de Malauçène, le 18 septembre dernier. Le système avait été collé par-dessus la façade du distributeur automatique de billets et permettait apparemment de copier les pistes magnétiques des cartes de crédit introduites dans l'appareil et utilisées par

leurs titulaires. Pour l'heure, les gendarmes de Vaison, qui ont hérité de l'enquête, ne savent pas encore qui est à l'origine du subterfuge, ni s'il a fait beaucoup de victimes. Des investigations sont également en cours au sein de l'établissement bancaire pour évaluer l'éventuel préjudice.

CAROMB Une vingtaine d'auto-tamponneuses incendiées

La fête votive de Caromb s'achève sur un goût amer pour les forains. Au cours de la nuit de dimanche à lundi, en effet, trois d'entre eux ont essuyé des actes de dégradations particulièrement importants. L'origine est évidemment suspecte, mais le mobile encore inexpliqué.

Ce sont, en effet, une bonne vingtaine d'auto-tamponneuses qui ont été incendiées chez deux professionnels, mais également la cabine de caisse d'un troisième qui a eu la vitre brisée. Des plaintes ont été déposées. Les gendarmes ont ouvert une enquête.

CONTRÔLES Dix-sept excès de vitesse Un Danois flashé à 205 km/h sur l'A7



La Subaru et la Mégane RS de la brigade rapide d'intervention étaient en action, dimanche soir, sur l'A7 entre Avignon Sud et Nord. Photo DL/P. R.

AVIGNON

Le contrôle routier, effectué dimanche soir sur l'A7, a finalement donné raison aux gendarmes. Depuis le début de l'année, en effet, ces derniers constatent une augmentation inquiétante des excès de vitesse. Et ce, tant sur route départementale, que sur autoroute.

Entre 19 et 22 heures, une dizaine de militaires de l'escadron départemental de sécurité routière a été mobilisée.

Sept rétentions immédiates du permis de conduire et quatre voitures immobilisées Si l'effectif paraît faible, l'arsenal déployé, en revanche, était, quant à lui, impressionnant : outre un radar et deux motos du peloton autoroutier d'Orange, les deux bolides de la brigade rapide d'intervention étaient de sortie. La Subaru toujours en activité et sur-

tout la nouvelle Mégane RS, capable d'atteindre 255 km/h en vitesse de pointe.

L'histoire ne dit pas si les pilotes émérites de cette "arme" redoutable ont dû faire la démonstration de leur habileté au volant pour intercepter un conducteur danois, lancé à près de 205 km/h sur l'A7. Le record de la soirée. Ce dernier a dû s'acquiescer d'une amende de 750 € pour pouvoir repartir aux commandes de son Audi RS 3.

Au total, ce sont 17 excès de vitesse, qui ont été relevés. Sept ont donné lieu à une rétention immédiate du permis de conduire. Tous les conducteurs concernés avaient dépassé de plus de 50 km/h la vitesse autorisée. Et quatre véhicules ont été immobilisés.

Les dépistages d'alcoolémie, également pratiqués, se sont tous avérés négatifs. □

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Opération de prévention

Alcool : les jeunes sensibilisés... en boîte



Gaël, Anthony et Alexandre se sont prêtés au jeu

SARRIANS

Dans la nuit de samedi à dimanche, une sensibilisation aux risques liés à l'alcool au volant et à la conduite sous l'emprise de stupéfiants s'est déroulée dans deux discothèques du Vaucluse : Le Cherry's à Sorgues et L'Absolute à Sarrisans. Cette action a eu lieu dans le cadre de la 10^e édition de la Semaine européenne de la mobilité.

A Sarrisans, Laurent Drevet, propriétaire de L'Absolute s'est porté volontaire pour recevoir l'association "Nez rouge" dans son établissement. Toute la soirée, Roland Lawniczak, président de l'Opération Nez rouge France et des bénévoles de l'association ont informé les jeunes : prévention sur le risque routier, lunettes de simulation d'ivresse, discussion autour de cartes à gratter sur les drogues...

Le concept est simple. A

son arrivée en boîte, un jeune se porte volontaire pour être Sam. Il laisse ses clés et se voit attribuer un bracelet qui lui donne droit à l'entrée et aux boissons non alcoolisées gratuites toute la soirée. « A la sortie, s'il a joué le jeu c'est super, sinon on cherche un autre conducteur, en dernier recours et en fonction des bénévoles présents, on peut le reconduire à son domicile » confie Roland Lawniczak. Gaël s'est porté volontaire. Avec ses copains Alexandre et Anthony, ce sont des habitués, ils viennent de Carpentras tous les week-ends à L'Absolute. Gaël le dit : « C'est moi qui conduit, je ne bois pas ».

Valérie GOUMARRE

POUR EN SAVOIR PLUS "Nez rouge" cherche des bénévoles. Tél. 04 90 91 83 09. Mail : onfrance@free.fr www.operationnezrouge.eu

COUR D'ASSISES DU VAUCLUSE Drame de L'Isle-sur-la-Sorgue : quatre jours et 45 témoins pour y voir clair

Rage meurtrière ou panique fatale ?

AVIGNON/ L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Cheveux courts, visages graves, aussi longilignes l'un que l'autre, Nouriddine Essafraoui et son frère cadet Saïd sont côte à côte dans le box des accusés. L'aîné est accusé d'avoir, à l'Isle-sur-la-Sorgue dans la nuit du 17 au 18 janvier 2009, volontairement foncé dans la foule au volant de sa 307 Peugeot, causant la mort de Moundir Rahat, père de famille et médiateur social de 31 ans, et blessant plusieurs personnes. Il est accusé de meurtre et tentatives de meurtre. Saïd, le passager, n'est accusé "que" de non-assistance à personne en danger.

Des accusations que les deux frères récusent. Quand la présidente Marie-Claude Béranget demande à Nouriddine Essafraoui s'il reconnaît les faits pour lesquels il est accusé, il répond « Non ». Quand elle suggère « Ce que vous reconnaissez c'est que c'est involontaire ? », il approuve « Exactement ». Violamment pris à partie par la foule pour avoir voulu intervenir dans une bagarre de fin de concert (à laquelle vigiles et médiateurs ont mis fin), poursuivis jusque dans sa voiture (Saïd abandonnant la sienne ouverte pour se réfugier



Mes Lemaire et Simonin, avocats de la défense, entendent dénoncer un climat de violence. Photo DL/Angélique SUREL

près de son frère), c'est la peur qui aurait poussé Nouriddine, le visage en sang, à mettre le contact et foncer droit devant lui. Sans se rendre compte de rien, soutiennement les deux frères. Ils auraient été, en quelque sorte, aveuglés par la panique.

Tandis que les experts n'ont rien décelé de particulier et que l'enquête de personnalité s'est révélée plutôt flatteuse, le maire l'islois, Pierre Gonzalez, est appelé à la barre. D'abord pour parler de la victi-

me, Moundir Rahat : « Un homme connu et apprécié de tous. Et ce n'est pas une formule. Son épouse, ses parents, tous ont fait preuve de la plus grande dignité dans ce drame. Et une marche à sa mémoire a réuni, dans le calme, près de 2000 personnes. » Il expliquera ensuite qu'il a été alerté de violences possibles vis-à-vis de la famille Essafraoui, sans donner plus de précisions.

De fait les témoignages qui vont suivre, notamment ceux

du père et d'un frère de Nouriddine, et de la compagne de ce dernier, vont relater une nuit très "chaude" pour la famille. Maison assiégée, porte brisée, coups de feu dans les véhicules... La relation de cette soirée s'éternise à force d'hésitations et de petites contradictions. La partie civile (Patrick Gontard) s'empare « Revenons aux fondamentaux ! Un homme est mort et tout ce qu'on entend c'est la famille de l'accusé se plaindre. » Réac-

tion aussi vive du côté de la défense (Louis-Alain Lemaire). La présidente Béranget demande aux deux avocats d'éviter de nouvelles altercations.

La défense veut prouver qu'il y avait un réel climat de grande violence

L'enjeu est clair : la défense veut prouver qu'il y avait un réel climat de grande violence, susceptible, par exemple, d'expliquer la panique de Nouriddine. La partie civile, elle, s'applique à fragiliser les témoignages de la famille, qu'elle soupçonne de vouloir délibérément accréditer cette thèse. D'autres témoins, dits "de moralité", viendront ensuite dire à quel point ils ont eu du mal à croire ce qu'on leur racontait, tant ils avaient une bonne opinion de l'accusé.

Aujourd'hui et encore demain, voire après-demain, beaucoup d'autres témoignages. Permettront-ils aux jurés de décider si ce drame est la conséquence d'une rage meurtrière ou d'une panique fatale ? C'est tout l'objet des débats.

Albert MARCHETTI

AUJOURD'HUI Audience à 9 heures. Audition des enquêteurs puis des témoins.

COUR D'ASSISES DU GARD Jacques Courbet rejugé pour l'assassinat de M^e Passebois

Abattre un notaire, ça mérite combien ?

NÎMES/CARPENTRAS

Avant l'audience, M^e Jean-Luc Bonnet avait indiqué que son client a changé. Après trois ans et cinq mois de prison, Jacques Courbet, 60 ans, serait une sorte d'homme différent. Sauf qu'aux premiers pas de son procès en appel, hier à Nîmes devant la cour d'assises du Gard présidée par Geneviève Perrin, il a redit n'avoir jamais eu l'intention d'abattre M^e Vincent Passebois, notaire à Carpentras. Là-dessus, il n'a pas changé.

Il aurait donc abattu la victime par accident. Et pourtant ce 22 avril 2008, il s'était posté à une vingtaine de mètres de l'étude du notaire, dans une voiture de prêt dont il avait maillé l'immatriculation, muni d'une carabine 22 long rifle équipée d'une lunette et dotée d'un silencieux... Au fusil à pompe, trop bruyant et imprécis, il avait privilégié une bonne vieille carabine. Afin selon lui d'être certain de viser juste, dans la périphérie de l'épaule de M^e Vincent Passebois. Là où il était certain de ne pas le tuer. Sauf que c'est tout le contraire qui s'est produit.

D'ailleurs, en première instance à Avignon, la cour d'assises du Vaucluse n'avait pas goûté à ses explications. En



Mes Jean-Luc Bonnet et Bernard Béral, les avocats de la défense. Photo DL/PATRICK ROUX

février 2010, Jacques Courbet avait été reconnu coupable d'assassinat, et condamné à 15 ans de réclusion criminelle. Mais au fond, il s'en sortait plutôt pas mal. C'est que l'avocat général, Catherine Champrenault, avait requis 30 ans. Là voilà la raison de cette deuxième comparution devant une juridiction criminelle. Pour elle, le compte n'y était pas. Elle avait donc fait appel

de cette décision.

« Je voulais attirer son attention pour qu'il me reçoive, pas le tuer... »

Alors Jacques Courbet a peut-être changé, mais les faits sont têtus. Il n'aura pas trop de deux avocats, les Montpelliérains M^{es} Jean-Luc Bonnet et Bernard Béral, pour

faire entendre qu'il n'avait jamais projeté la mort de M^e Vincent Passebois. Et éviter une peine plus lourde que celle prononcée à Avignon, lorsqu'il était défendu par M^{es} Eric Dupont-Moretti (Lille) et Frédéric Monneret (Marseille).

Car l'enjeu de cette audience n'est pas ailleurs. À combien la cour et les douze jurés vont-ils estimer la juste peine pour des faits de cette gravité ?

Dans le contexte d'une succession difficile, qui avait donné lieu à une procédure contentieuse entre les trois frères Courbet. Voici comment l'accusé avait acquis la conviction qu'il était l'objet d'une machination ourdie par le notaire, avec la complicité du maire de Carpentras et de ses deux frères. Un sentiment obsessionnel qu'ils voulaient le léser, qui colle au portrait que le psychologue a dressé de lui : psychorigide, paranoïaque, obnubilations anciennes... Sept jours avant les faits, il avait reçu le courrier d'un expert qui allait procéder à la réévaluation des biens au cœur du litige. À la demande de M^e Vincent Passebois. C'est l'élément déclencheur de son passage à l'acte. « La procédure allait repartir, alors il a disjoncté » a résumé hier Philippe Toussaint, un enquêteur du SRPJ d'Avignon.

« Je suis désolé, je demande pardon à la famille... Je voulais attirer son attention pour qu'il me reçoive, pas le tuer... » a déclaré l'accusé. Pas sûr qu'il soit entendu.

Patrice PALAU

Le procès se tiendra jusqu'à demain soir. L'avocat général est Didier Durand. Les avocats des parties civiles, la famille de la victime, sont Me Francis Szpiner (Paris) et le bâtonnier Christian Bonnenfant (Avignon).